



fin de travaux de cuicsine

Par **nat65**, le **08/10/2009** à **09:41**

Bonjour,

J'ai fait installée une cuisine en juillet 2008, par Mobalpa, Il y a eu plein de probleme, le commerciale a pris des mauvaises cotes, la plaques de cuisson est arrivée cassé, meubles non monté dans l'alignement, le four la résistance a claqué lors de la troisieme utilisation ... et au mois de septembre 2009 le responsable est enfin venu voir si tout etait correcte !! nous lui avons dit qu'il etait temps de le voir, est que le solde de 612 euros, serait payé lorsque nous serons prêt, c'eest pour notre patience !!

premiere question : Est ce obligatoire de la part du cuisiniste de faire un bon de fin de travaux ? somme nous obligés de le valider ?

Seconde question : avons nous un délai pour payer de solde ?

Merci aux réponses que vous pourrez m'apporter.